

Image not found or type unknown



Mise a pied conservatoire suite a possession de stupéfiant en deho

Par **vircris**, le **19/12/2008** à **13:03**

bonjour je voudrai savoir si mon entreprise a le droit de licencier une personne pour usage de stupéfiant en dehors de l'entreprise et n'impliquant aucune faute professionnelle! car la mise a pied conservatoire est effective depuis le 1er decembre 2008 et l'entretien préalable a la sanction est effectué depuis le 10 decembre 2008 depuis le silence nous ronge pas de nouvelle!merci de votre reponse